

« Les visiteurs, ça me fait baisser la tension »

Au centre pénitentiaire de Gradignan, une vingtaine de bénévoles se relaient pour rendre visite à des détenus qui en font la demande. Leur rôle : écouter, sans juger.



Les visiteurs de prison maintiennent un lien social avec des détenus souvent isolés. Un droit dont bénéficient tous les prisonniers.

Ph Ugo Amez

Depuis l'été dernier, une fois par semaine, Florence Peterschmitt se rend au centre pénitentiaire de Gradignan. En quelques mois, cette femme de 47 ans a rendu visite à huit détenus différents. « Je l'envisage comme une action citoyenne », explique-t-elle. Avant d'obtenir l'agrément, Florence s'était rapprochée de l'Association nationale des visiteurs de prisons (ANVP), même si adhérer à une structure n'est pas obligatoire pour entamer cette démarche. « J'ai pu bénéficier de l'expérience d'autres bénévoles et suivre une formation à l'écoute. » En août dernier, la voilà pour la première fois au parloir : c'est le service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) qui lui a attribué un détenu, « un homme d'une soixantaine d'années, très cultivé », dit-elle. D'août à février, Florence le rencontrera toutes les semaines : « On parlait beaucoup de livres, de philosophie. C'était un profil un peu particulier. » Généralement, la conversation roule plutôt sur les conditions de détention - promiscuité, nourriture, bruit - « qui leur bouffent la vie car ils n'ont aucune maîtrise sur rien, surtout pour les prévenus de la maison d'arrêt, en attente de jugement ».

Comme Florence, et à la demande exclusive des détenus, une vingtaine de visiteurs se relaient au centre pénitentiaire de Gradignan, composé

d'une maison d'arrêt, d'un quartier mineurs, d'un centre de semi-liberté et d'un centre pour peine aménagée. La prison compte aussi une unité hospitalière sécurisée, d'une capacité d'une quinzaine de places, implantée au CHU Pellegrin, où des visiteurs viennent égayer le quotidien. Là, le lien se crée plus par le jeu que par la parole.

Des conversations libres

Au parloir, les conversations sont libres. « Nous parlons de choses de tous les jours, de cuisine, de bricolage, de jardinage. Nous essayons de valoriser la personne en face de nous », explique Bernard Morin, 65 ans, ancien ingénieur informatique. « Nous sommes dans la bienveillance, ajoute Beate Faure, 55 ans. Il s'agit de trouver le bon positionnement entre empathie et distance. » Depuis plusieurs années, outre les visites au parloir, Beate rencontre les détenus bénéficiant du régime de semi-liberté, avec qui elle jardine. (1) Et tous les quinze jours, c'est avec les mineurs qu'elle passe un peu de temps, autour de jeux de société. « Nous prenons plaisir à jouer ensemble, cela crée une sorte d'émulation, précise-t-elle. Et comme nous sommes là pour leur faire plaisir, ils nous respectent. »

Les motifs de l'incarcération ne sont jamais communi-

qués aux bénévoles. Au fil des rencontres, ils finissent par les découvrir. « Des visiteurs peuvent rester très longtemps sans connaître les faits, observe Bernard, mais la plupart des détenus ont besoin de se confier et de vider leur sac, même si tout ce qu'ils nous disent n'est pas forcément la vérité. » Florence confirme : « Certains embellissent un peu les choses, se racontent des histoires ou essaient de se justifier. En face, nous ne sommes pas dupes, mais nous sommes là pour écouter et non pas juger. »

De vrais rendez-vous

Tous les bénévoles le constatent : les visites sont vécues par les détenus comme de vrais rendez-vous. « Le vendredi, quand vous venez, je me lève une heure plus tôt pour me préparer », a confié l'un d'entre eux à Bernard. « Ils se font beaux, ils se font propres, ils savent que nous nous déplaçons spécialement pour eux », note Chantal Gossart, visiteuse de prison depuis dix ans. En 2008, celle qui travaillait dans le commerce à l'international, a commencé son bénévolat au centre pénitentiaire de Ville-neuve-sur-Lot. « J'ai pu visiter le centre avant, cela m'a aidée pour les premières rencontres, empreintes d'une forte émotion. » En Lot-et-Garonne puis en Gironde, Chantal rend visite à des détenus souvent

isolés : « Ils n'ont plus de contact avec leurs familles, leur activité professionnelle s'est arrêtée, et les amis, ça ne dure pas longtemps. Nous devenons alors en quelque sorte leur référent et le visage qui les relie à l'extérieur. »

De rencontre en rencontre, une relation forte peut se nouer entre un visiteur et un détenu. C'est ce qui est arrivé à Chantal lorsqu'un homme lui a confié son journal intime, composé de considérations sur ses conditions de détention et de pages d'écriture témoignant de sa foi. « Ces carnets, je les ai ressaisis au propre. Ce fut pour lui une grande reconnaissance », dit-elle, envisageant son bénévolat comme un accompagnement à même de redonner un peu d'estime de soi. Chantal a aussi assisté à un procès d'assises, à la demande de la prévenue. « Un procès, c'est se retrouver face à son passé et voir toute sa vie décortiquée. Le seul visage du présent, c'était moi, et une confiance partagée qui nous reliait. »

De son côté, Bernard estime que les visiteurs facilitent la vie en détention : « Une demi-heure ou une heure hors de la cellule, c'est aussi, dans un contexte de surpopulation carcérale, un moment de liberté pour les co-détenus. » Et le bénévole de citer cette remarque entendue au parloir : « Les visiteurs, ça me fait baisser la tension. »

Guillaume PANTAIGNAN

(1) Lire article ci-contre.

Repères

• Pour devenir visiteur de prison, il faut en faire la demande auprès du service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip). Un casier judiciaire vierge et l'âge de 21 ans sont requis. Si elle est acceptée, la demande donne lieu à un agrément, renouvelable tous les deux ans. Il s'agit d'un engagement purement bénévole et le visiteur est soumis à un code de déontologie, entre confidentialité et accueil de la parole sans jugement. Être visiteur requiert certaines qualités : discrétion, capacité d'écoute et de maîtrise de ses émotions, engagement dans la durée.

• L'Association nationale des visiteurs de prisons (ANVP), forte de 1.500 adhérents dont plus de 1.200 sont des visiteurs de prison bénévoles, est présente dans quelque 190 établissements pénitentiaires sur tout le territoire français, outre-mer comprise. En adhérant à l'association, le visiteur bénéficie d'un réseau, de formations régulières, de groupes de parole et d'une information régulière sur l'actualité des prisons et des actions menées en milieu carcéral. Ancêtre de l'ANVP, l'Oeuvre des visiteurs de prisons (ODVP) a été créée en 1931 et reconnue d'utilité publique en 1951. Avec sa laïcisation en 1991, l'ODVP devient ANVP : deux ans plus tard, une charte du visiteur est mise au point avec le ministère de la Justice. Parmi les actions revendiquées par l'association figurent « la libération de la parole, le maintien du lien social, la promotion d'un retour réussi dans la société et la sensibilisation des concitoyens sur notre responsabilité collective dans la non-récidive ».

Promouvoir les jardins en prison

« Cette idée a beau être insupportable à certains, les personnes détenues finissent par sortir de prison. C'est pour cela qu'elles ne doivent pas perdre le contact avec le monde extérieur. Et quelle meilleure image du monde extérieur que celle d'un jardin ? Une entreprise de liberté qui donne à rêver à celui qui est enfermé de longues heures durant. » Cette déclaration de Robert Badinter figure en ouverture du livre blanc intitulé *Des jardins pour les prisons*, écrit par l'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP) en collaboration avec le mécène Green Link. Soit un état des lieux de la pratique du jardinage en prison et une série de propositions pour la développer.

Ce livre blanc souligne que les jardins en prison connaissent un regain d'intérêt depuis une trentaine d'années avec le développement du courant des thérapies basées sur la nature, auquel sont venues se greffer des préoccupations de l'administration pénitentiaire liées au développement durable. Selon ses promoteurs, ces jardins « permettraient de maintenir

vivaces les capacités d'apprentissage des personnes détenues, leur curiosité et leur créativité, et de développer des compétences transférables, à la sortie, dans d'autres activités. »

Le livre blanc compile ainsi bénéfices directs et indirects des jardins en prison, envisagés comme un facteur d'amélioration des conditions de détention (réduction du stress, amélioration de l'estime de soi, réapprentissage des règles via le respect de la nature) et un facteur favorisant la réinsertion. Une personne incarcérée au centre de détention de Bédénac (17) témoigne : « Le jardin me permet de mettre en pratique les cours d'horticulture que je suis depuis deux ans et d'avancer dans ma réinsertion. »

Selon l'administration pénitentiaire, près de 100 établissements (sur 188 dans l'Hexagone), dont celui de Gradignan, se sont dotés d'espaces verts. Un nombre encore trop limité pour l'ANVP et Green Link, qui proposent notamment d'intégrer le recours au jardin comme l'un des outils de réinsertion mis à la disposition des Spip.



Les visiteurs s'entretiennent beaucoup avec les détenus de leurs conditions d'incarcération : bruit, promiscuité, hygiène, surpopulation...

Ph Ugo Amez